



Contribution

Espace européen de l'enseignement supérieur :

Une vision européenne pour l'avenir d'un modèle commun.



SOMMAIRE

Table des matières

I -	Introduction	3
	Pédagogie : un virage à prendre pour subvenir aux besoins nécessaires d'une rersité tournée vers l'avenir.	4
III-	Qualité des Formations : la base d'un EEES efficient	5
IV-	Gouvernance : l'étudiant doit y avoir une place de choix	6
V-	Dimension Sociale : pas d'études sereines sans conditions d'études idéales	6
VI-	Universités européennes : un projet entièrement à co-construire	7
	Transmission des savoirs : Un compagnonnage universitaire nécessaire à l'échelle opéenne par la démocratisation de la mobilité.	
VIII-	Conclusion	. 10

I- Introduction

La FAGE considère comme primordial le développement d'une vision de l'enseignement supérieur à l'échelle européenne. Depuis maintenant plusieurs années, la création de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) a permis la mise en œuvre opérationnelle de nombreuses lignes directrices permettant de faire l'interface entre des systèmes d'enseignement supérieur aussi divers que variés dans leur structuration, leur fonctionnement et leur financement.

À ce titre, il est important de noter les efforts faits ces dernières années en matière de lisibilité et d'harmonisation de ces systèmes d'enseignement supérieur, tous différents car émanant d'une propre expérience nationale de développement parfois vieille de plusieurs centaines d'années.

Dans ce contexte, La FAGE tient à rappeler le caractère universel du droit à l'éducation qui doit, de fait, dépasser les frontières nationales dans un monde où le numérique est devenu le plus grand vecteur d'accès à la connaissance à son état brut.

Cette nouvelle ressource qu'est le numérique doit avoir un rôle de potentialisation des ressources humaines dans les domaines administratifs et pédagogiques, afin de mieux répondre aux problématiques actuelles de gestion des flux d'étudiants, notamment en matière de mobilité, de personnalisation des parcours et d'accès au monde de l'enseignement supérieur.

L'EEES doit également permettre aux étudiants de tous les pays le composant d'étudier dans des conditions décentes, et ce tout au long de leur cursus universitaire. Il a également le devoir d'être source d'échanges et de débats pour cultiver l'esprit critique et analytique dans un monde souvent gangrené par l'afflux de fausses informations, et ce pour permettre à tous, une émancipation citoyenne.

II- Pédagogie : un virage à prendre pour subvenir aux besoins nécessaires d'une université tournée vers l'avenir.

Le retard accumulé en matière de nouvelle pédagogie par rapport aux grandes universités à dimension internationale ne permet pas d'anticiper les problèmes systémiques rencontrés aujourd'hui dans notre modèle d'enseignement. En effet, les tentatives de dialogues sur les modalités pédagogiques sont trop souvent rejetées de la part du corps enseignant, mettant en avant des faits comme la désertification des amphithéâtres, eux-mêmes causés par ce retard pédagogique. Dans une époque marquée par la large diffusion des savoirs sur les supports numériques, il est grand temps que les pays de l'espace européen de l'enseignement supérieur assument le **nécessaire virage pédagogique** dont nos universités ont besoin.

Si bien des méthodes innovantes font leur preuve dans les pays outre-Atlantique, des initiatives, parfois étudiantes et souvent coconstruites par un dialogue de qualité entre enseignants et étudiants, ont vu le jour en France et méritent d'être approfondies :

Le tutorat par les pairs, mené par les étudiants pour les étudiants s'est historiquement en France développé au niveau de la première année des formations de santé, mais il commence également à prendre forme et à se pérenniser dans d'autres filières. Ainsi, l'année 2018 a, par exemple, marqué la naissance du tutorat étudiant à l'école de Droit à l'Université Clermont Auvergne. Si l'idée initiale était de calquer le tutorat de santé, quelques modifications furent naturellement apportées pour s'adapter à un autre milieu. Des groupes de deux à trois étudiants de Master et de Licence encadrent une dizaine d'étudiants de première année et leur inculquent leur propre vision de la méthodologie juridique, de l'appréhension des cours, et du monde universitaire en général. Le tout, en coopération avec les enseignants qui permettent de superviser, corriger et valider le travail pédagogique des tuteurs. Cette première année d'expérimentation a été couronnée de retours unanimement positifs -aussi bien de la part des tutorés que des tuteurs - et sera reconduite et étendue à la rentrée 2019.

Le point essentiel de la réussite de ce genre d'initiative est une **pédagogie centrée autour des besoins - en constante évolution - des étudiants**. A ce titre, les moyens doivent être mis pour permettre le développement continu et la généralisation de ces procédés qui favorisent l'acquisition de compétences.

Dans une logique d'harmonisation et de reconnaissance mutuelle des acquis, il nous semble pertinent que des lignes directrices en matière d'évaluation des acquis viennent sous-tendre les différents systèmes d'évaluation européens. La poursuite évidente de cette réflexion doit également permettre une évaluation pertinente de l'enseignement, adaptée aux nouvelles modalités pédagogiques et aux innovations menées par les universités dans ce domaine.

La reconnaissance mutuelle des qualifications passe également par une nécessaire simplification des procédures pour qu'elle soit accessible à tous les étudiants.

Les compétences acquises dans le cadre d'un parcours universitaire, pouvant faire l'objet d'une inscription en tant que supplément au diplôme, doivent pouvoir être reconnues sans engager quelconque frais.

III- Qualité des Formations : la base d'un EEES efficient

Si la FAGE salue la mise en place d'une base de données publique des évaluations qualité externes des établissements à l'échelle européenne (DEQAR), la notion de démarche qualité interne, au sein même de chaque établissement, avec un référentiel commun de travail (les références des ESG concernant l'autoévaluation des établissements) nous semble être un levier essentiel à promouvoir. Par cette démarche, qui doit mobiliser un dialogue fourni entre tous les corps de la communauté universitaire, un établissement doit pouvoir se situer lui-même sur une échelle de qualité et permettre de dégager des axes de travail et d'amélioration de manière indépendante.

Par ailleurs, l'Union Européenne souhaite faciliter les démarches pour la reconnaissance mutuelle des professions réglementées au sein des pays membres de l'UE ou de l'Espace Economique Européen. Pour que les textes dérivés de la directive 2013/55/UE puissent s'appliquer de manière optimale, il est nécessaire, pour chaque profession, de définir des références qualité communes à l'ensemble des établissements des pays de l'EEES.

IV- Gouvernance : l'étudiant doit y avoir une place de choix

La légitimité des prises de décisions relatives au monde de l'ESR dépend *de facto* de l'inclusion des étudiants au sein même de tous les processus de gouvernance et d'évaluation de la qualité des administrations et institutions de l'ESR.

Cette participation doit favoriser la transparence de la prise de décision à tous les étages de l'ESR.

L'enquête BWSE-2018 menée par l'ESU pointe drastiquement l'absence d'influence des étudiants là où elle devrait être garantie.

Pour ce faire, l'EEES doit pouvoir garantir d'une part l'indépendance de la représentation étudiante mais également d'autre part son effectivité en assurant un nombre de **représentants étudiants suffisant** partout où cela s'avère nécessaire.

V- Dimension Sociale : pas d'études sereines sans conditions d'études idéales.

Les étudiants ont le sentiment aujourd'hui que la dimension sociale de l'ESR n'est pas une priorité des responsables gouvernementaux de nombreux pays de l'EEES (BWSE-2018).

A ce titre, les aides financières se doivent d'être adéquates pour permettre l'accès de tous les étudiants à une vie décente en prenant en compte de nombreux facteurs comme l'inscription à l'université, les supports pédagogiques, les transports, la nourriture, les frais relatifs à l'accès aux soins, la pratique du sport et l'accès à la culture.

L'EEES ne pourra pas se construire avec des étudiants en situation de précarité et n'ayant pas tous les moyens mis à leur disposition pour la réussite de leurs projets.

La **lutte contre toute forme de discrimination et de haine** doit faire l'objet de la plus grande attention des acteurs de l'enseignement supérieur :

L'accès à à l'université et à la mobilité pour les personnes en situation de handicap doit être une priorité pour les acteurs de l'EEES. La mise en place de référents pouvant suivre spécifiquement ces étudiants est primordiale.

Nous souhaitons la généralisation dans tous les sites universitaires de **personnes référentes sur chaque situation pouvant entraîner une discrimination**.

VI- Universités européennes : un projet entièrement à coconstruire

La FAGE salue la volonté de continuer la dynamique de construction européenne commune de l'enseignement supérieur. La commission européenne s'étant emparée du sujet des universités européennes, nous tenons à rappeler notre volonté de ne pas voir se développer un financement à deux vitesses des institutions de l'enseignement supérieur avec pour risque principal de voir apparaître un système élitiste. Les étudiants devront avoir la garantie d'une représentation forte et pertinente dans le cadre de l'accompagnement et le développement de ces réseaux d'universités européennes afin de pouvoir en être les acteurs et de s'assurer que la qualité de ces projets soit en adéquation avec un système d'accès pour tous à l'enseignement.

VII- Transmission des savoirs : Un compagnonnage universitaire nécessaire à l'échelle Européenne par la démocratisation de la mobilité.

La notion d'espace européen de l'enseignement supérieur est indissociable de la mise en capacité à pouvoir **accéder à la mobilité** pour les **étudiants et les enseignants**, de manière sereine et pertinente, permettant ainsi l'acquisition et la transmission de savoirs et de méthodes provenant des différents pays de l'EEES.

L'impact d'une expérience de mobilité sur un parcours et une carrière n'est pas négligeable dans un monde universitaire tourné vers l'internationalisation. Ainsi, tout un travail doit être fait pour démocratiser cette capacité à la **mobilité pour tous**.

Plusieurs leviers sont aujourd'hui identifiés sur lesquels un travail doit absolument être mené par tous les acteurs de l'enseignement supérieur : la **bureaucratisation excessive des demandes de mobilité**, l'accès aux bourses et aux subventions liées à la mobilité, la reconnaissance des compétences et connaissances acquises dans un pays étranger, ou encore une marque trop forte du déterminisme social dans l'accès à cette mobilité.

La FAGE souhaite ainsi le développement de plusieurs éléments limitant ces biais quant à la mobilité étudiante.

Parmi ces éléments, nous pensons que la carte d'étudiant européen est un levier totalement sous exploité qui pourrait permettre l'amélioration de plusieurs facteurs. La FAGE défend le guichet unique et la simplification de l'accès aux bourses pour les étudiants. Une matrice commune à tous les étudiants européens justifiant ce statut permettrait donc une simplification pour les étudiants dans l'accès aux bourses et aux services et droits spécifiques aux étudiants dans tout l'EEES.

De surcroît, la possibilité que cette carte puisse amener à la création d'un **support numérique commun** permettant de centraliser les informations relatives au parcours de l'étudiant revêt un intérêt tout particulier dans le cadre des nombreuses réflexions visant à **digitaliser le portefeuille de compétences** et les acquis universitaires et extra

universitaires. Ceci permettrait une harmonisation réelle des éléments composant le parcours des étudiants dans l'EEES, favorisant ainsi les démarches de mobilités d'un pays à l'autre car ces pays utiliseraient comme support une plateforme commune. La notion de carte d'étudiant européen va de pair avec la notion d'étudiant européen. Ainsi il semble souhaitable pour le futur de l'EEES de voir se créer le **statut d'étudiant européen**, avec tous les droits qui doivent lui être attaché. C'est ainsi seulement que la carte d'étudiant européen aurait tout son sens et sa pertinence.

La démocratisation de la mobilité doit être potentialisée par la montée en puissance des financements spécifiques permettant de favoriser les projets européens et internationaux des étudiants. La FAGE se joint à l'ESU en demandant que le budget pour Erasmus+ soit décuplé.

De même nous demandons à ce que les financements de Erasmus+ puissent prendre en charge le coût des études et de la vie dans les pays accueillant un étudiant en mobilité.

Parmi les éléments simples pour l'accueil des étudiants étrangers dans le pays hôte, nous recommandons la suppression de tout frais supplémentaire à la charge des étudiants en vue d'apprendre la langue du pays d'accueil.

L'une des priorités pour l'accueil des étudiants en mobilité est la pleine immersion des étudiants accueillis dans le milieu étudiant de la zone d'accueil. Cette intégration permet de favoriser une expérience positive, élément essentiel dans la promotion de la mobilité étudiante.

La mobilité doit être perçue par les institutions non pas comme un simple indicateur de la capacité d'un établissement à effectuer des échanges, mais bien comme un gage de qualité de la formation permettant et suscitant curiosité et questionnement autour des différentes méthodes utilisées dans tout l'EEES.

VIII- Conclusion

L'ensemble de ces points abordés, non exhaustifs, se veulent être les jalons de la vision que porte la FAGE de l'EEES dans les années à venir. L'Europe de l'enseignement supérieur se doit de donner à ses étudiants tous les moyens pour exprimer pleinement leur potentiel, sans arrière-pensée élitiste et sans discrimination.

C'est en suscitant la curiosité et l'esprit critique avec le nécessaire travail interculturel qu'implique la construction de l'EEES, que les étudiants d'aujourd'hui seront les acteurs de l'Europe de demain.



Contacts



Président de la FAGE Jimmy Losfeld 06 86 63 41 44



Attachée de Presse Alexandra Gonzalez 06 75 33 79 30